

Relevé de décisions  
de la réunion de la Commission Permanente  
du 09 septembre 2016

Mme Nathalie Le Yondre ouvre la séance en remerciant de leur présence les participants. Elle indique que la réunion a pour objectif de préparer le projet d'avis sur la SNML qui sera présenté au Conseil maritime de la façade SA du 27 septembre.

M. Laurent Courgeon informe que le prochain CMF SA abordera les thématiques suivantes :

- la stratégie de gestion du trait de côte comportant une présentation de la stratégie locale de gestion du trait de côte de la commune de Lacanau par M. le Maire de LACANAU et une présentation de la proposition de loi relative à l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique par Mme la députée Pascale Got.
- le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral par M. O. Laroussinie, adjoint à la déléguée à la mer et au littoral ; sera présenté la proposition d'avis du CMFSA sur la stratégie nationale de la mer et du littoral qui fait l'objet de la discussion de la présente Commission permanente.
- une Information sur l'extension du réseau natura 2000 au large.

M Courgeon rappelle l'architecture de la SNML :

1- Un état des lieux comportant quatre axes : les territoires maritimes français, une mer vectrice de croissance et d'emplois, une mer sous pression, des richesses fragilisées et un littoral pris entre deux vagues.

2- Quatre objectifs et des enjeux majeurs :

-La transition écologique pour la mer et le littoral

Bonne résilience des territoires maritimes et littoraux

Économie circulaire valorisant les atouts du littoral

-Le développement de l'économie bleue

Une source de valeur ajoutée, de compétitivité et d'emplois

Une exploitation durable des ressources marines

Un progrès humain et social

-Le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif

Un bon état écologique des milieux marins

Le bien-être dans les territoires littoraux

-Le rayonnement de la France

Une notoriété de grande nation maritime

Une capacité à peser dans les choix internationaux

3- Quatre axes stratégiques :

- S'appuyer sur la connaissance et l'innovation

- Développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients

- Soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins

- Promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux.

Ce projet sur la Stratégie nationale pour la mer et le littoral fait l'objet d'une consultation des instances et du public depuis le 02 août. Les retours sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Collège	Nombre d'avis
Etat et établissements publics	3
Collectivités territoriales et leurs groupements	1
Activités professionnelles et entreprises	2
Salariés des entreprises	0
Usagers	3
Associations de protection de l'environnement	1
Personnes qualifiées	1
Total	11

Le faible nombre des retours est certainement dû au fait que la consultation est effectuée en période estivale. La synthèse de ces retours est proposée à la CP, qui va préparer un projet d'avis en vue du Conseil maritime de façade du 27 septembre.

La stratégie nationale sera ensuite examinée par le CNML et validé au plan interministériel au cours d'un CIMER courant novembre

M Laurent Courgeon rappelle que 30 décrets d'application devraient découler de la mise en œuvre de la loi biodiversité du 08 septembre dernier dont plusieurs intéressent le milieu marin.

Le projet d'avis annexé au présent compte rendu intègre en format modifications les principales observations formulées en séance.

Les observations complémentaires suivantes sont formulées

M Bernard Labbe indique qu'il ne se retrouve pas dans la rédaction de l'avis proposé. Il ne fait pas mention de l'énorme potentiel des sciences participatives, dans lesquelles on retrouve 70 000 plongeurs bénévoles qui œuvrent pour la protection de l'environnement et dans le domaine de l'éducation des populations pour le bon état des fonds sous marins. Ce document montre qu'il y a deux mondes ; celui des décideurs et celui des gens de terrain. La généralisation des conférences régionales mer et littorales va amener une complexification de la gouvernance. Il craint que la création d'un DSF Atlantique gomme les problématiques de la façade SA pour ne mettre qu'en exergue celles de la Bretagne. Cela va éloigner la prise en compte des problématiques locales des instances gouvernementales. Il donne un avis défavorable au document.

M Gérald Viaud indique que l'approche du document pour le secteur de la conchyliculture est dépassé car il traite encore ce secteur comme une activité émergente. Il confirme que le mois d'août n'était pas une période pertinente pour la consultation. Il pense que l'État se désengage trop au profit des collectivités territoriales.

M Eric Blanc indique que le document malmène les activités liées au secteur de la pêche.

Mme Nathalie Le Yondre propose qu'un paragraphe soit ajouté indiquant que les activités maritimes professionnelles ou sportives pratiquées sur la façade sont insuffisamment représentées. Elle confirme que pour ce qui concerne la région ALPC, réussir la fusion des régions Poitou Charente et Aquitaine constitue un préalable à lancer une réflexion sur une gouvernance maritime élargie à l'échelle de l'Atlantique, S'agissant des conférences régionales mer et littorales pour identifier les problématiques locales, elles resteront de l'initiative des régions et le travail n'est pas encore commencé.

Plusieurs membres du bureau mentionnent que la stratégie ne territorialise pas suffisamment les enjeux des façades alors que celles ci présentent de grandes différences.

Les membres de la Commission s'accordent à dire que le CMF SA, ainsi que la commission permanente et ses commissions spécialisées, se sont beaucoup impliquées depuis 6 ans. Le travail fourni par ces instances témoigne d'un fonctionnement efficace qu'il serait dommage de remettre en question Le projet d'avis pourrait le mentionner. Par ailleurs, en cas d'élaboration d'un DSF Atlantique, il est nécessaire que les problématiques locales apparaissent.

M Eric Levert indique qu'il n'existe pas de statut administratif pour la conférence régionale mer et littorale et précise que toutes les régions littorales ne se sont pas encore prononcées sur la création d'une telle instance. Des problèmes de moyens de fonctionnement des CMF sont soulevés ; une estimation du coût de fonctionnement (hébergement et frais de transport) pour la tenue d'un CMF en méditerranée a été évaluée à 30 000 euros.

Le projet modifié en séance sera diffusé le jour même par courriel à la CP ; la date limite des retours est fixée au 15 septembre.

**La présidente de la Commission Permanente**

***Visa Mme Nathalie Le Yondre***

**- Pièces jointes :**

Liste de présence

Avis de la CP sur le projet de SNML ( version corrections apparentes)